



GARANTIES ASSISTANCE

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Transport et Rapatriement sanitaire	Frais réels
Rapatriement en cas de décès	1 500 €
Frais de cercueil	760 €

RESPONSABILITÉ CIVILE

Dommages corporels matériels et immatériels confondus	4 575 000 €
Dommages matériels et immatériels seuls	76 000 €
Objets confiés dans le cadre de stages	11 500 €
Franchise par dossier	80 €

PRÉVOYANCE - Capital décès

1000 €

ASSISTANCE JURIDIQUE

760 €

Cette brochure est un aperçu des garanties et n'a pas de valeur contractuelle. L'intégralité des conditions et exclusions peut être consultée sur le contrat et sur nos sites : www.acs-ami.com et www.assistance-etudiants.com

Contrat souscrit par l'Association pour la Mobilité Internationale auprès de la MGEN et d'Allianz IARD. Entreprises régies par le Code des Assurances et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex.

ACS
153, rue de l'université 75007 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00 - Fax : +33 (0)1 40 47 61 90
E-mail : contact@acs-ami.com
ACS, S.A.S. au capital de 150 000 €
Société de courtage d'assurances
317 218 188 RCS Paris
N° ORIAS 07 000 350 - Site web ORIAS : www.orias.fr

COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

En nous envoyant par courrier postal toutes les factures médicales originales ou en venant directement déposer votre demande de remboursement dans nos bureaux du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 à cette adresse : ACS Service Médical A l'attention du médecin-conseil - 153 rue de l'université 75007 Paris - France.

En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures, contactez-nous pour une prise en charge directe : **Service Médical : +33 (0)1 40 47 91 04**

QUI SOMMES-NOUS ?

ACS (Assurances Courtages et Services) est une société de courtage d'assurance santé spécialisée dans la mobilité internationale depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui, ACS propose toute une gamme de solutions d'assurance pour couvrir tout type de séjour en France ou à l'étranger, du court voyage à l'expatriation longue durée à ses 70 000 clients répartis dans le monde entier. Connectez-vous à notre site internet et découvrez toutes nos solutions d'assurance : www.acs-ami.com

Suivez l'actualité d'ACS et découvrez de nombreux conseils sur le voyage et l'expatriation sur nos réseaux sociaux et notre blog :



Souscrivez en ligne : www.acs-ami.com

153, rue de l'université 75007 Paris - France
M° Invalides - M° Alma-Marceau
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00 - Fax : +33 (0)1 40 47 61 90
E-mail : contact@acs-ami.com

www.acs-ami.com
www.assistance-etudiants.com



SOUSCRIVEZ EN LIGNE
www.acs-ami.com

CONCEPTION ET RÉALISATION : MAP ADVERTISING *map*



RÉSIDENTS ÉTRANGERS EN FRANCE
E, F, ENP

153, RUE DE L'UNIVERSITÉ
75007 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00
contact@acs-ami.com

www.acs-ami.com



L'assurance qui bouge avec vous

POURQUOI SOUSCRIRE E, F, ENP ?

Lorsque vous venez résider en France, il est possible que vous ne soyez pas éligible à la Sécurité sociale française. Or, vous avez tout de même besoin d'une assurance qui prendra en charge vos frais de santé en France.

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Garanties E et F

Les résidents étrangers en France de moins de 60 ans ainsi que les étudiants étrangers âgés de 40 à 59 ans.

Garantie ENP

Les résidents étrangers en France âgés de 60 ans à 79 ans.

NOS POINTS FORTS

- Contrats valables pour les demandes des visas et de cartes de séjour auprès des préfectures.
- Tarifs compétitifs et excellent rapport qualité/prix.
- Contrat valable de date à date, pour ne pas perdre d'argent si vous arrivez en France en cours d'année.
- Avance des frais d'hospitalisation et de chirurgie.
- Pour vos soins médicaux, vous avez le libre choix des médecins et des hôpitaux.
- Les garanties frais médicaux sont valables dans toute l'Union européenne (hors pays de nationalité).
- Remboursements possibles à nos bureaux à Paris.
- Souscription et paiement sécurisés en ligne, délivrance immédiate de l'attestation d'assurance.

RÉSIDENTS ÉTRANGERS EN FRANCE

NOS TARIFS

Durée	Contrat E	Contrat ENP	Contrat F
1 mois	107 €	122 €	146 €
2 mois	186 €	218 €	274 €
3 mois	253 €	291 €	367 €
4 mois	305 €	352 €	444 €
5 mois	370 €	416 €	550 €
6 mois	428 €	489 €	634 €
7 mois	462 €	550 €	695 €
8 mois	529 €	610 €	771 €
9 mois	584 €	665 €	840 €
10 mois	635 €	732 €	932 €
11 mois	698 €	805 €	1 025 €
12 mois	698 €	805 €	1 025 €

GARANTIES SANTÉ

PRESTATIONS MALADIE ET ACCIDENT

- Plafond maximum par personne et par année de contrat

EN % DU TARIF DE CONVENTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Références remboursements Sécurité sociale	E / ENP	F
• E : 30 000 €, • ENP : 8 400 € pour l'hospitalisation et la chirurgie, 800 € pour les frais médicaux.		46 000 €

CHIRURGIE ET HOSPITALISATION - TOUS HÔPITAUX ET CLINIQUES

• Chirurgie	100%	100%	100%
• Hospitalisation médicale	80%	80%	100%
• Forfait journalier	non	non	oui

ACTES MÉDICAUX

• Visite et consultation du généraliste et du spécialiste, au cabinet du praticien ou au domicile du malade	70%	70%	100%
• Actes de radiologie, actes complémentaires			

ACTES PARAMÉDICAUX

• Soins infirmiers (piqûres...), • Soins de kinésithérapie consécutifs à un accident garanti	60%	60%	100%
---	-----	-----	------

SOINS DENTAIRES

• Uniquement Caries			
• Forfait 153 € pour la 1 ^{ère} année, illimité à partir de la 2 ^{ème} année, si non-interruption du contrat.	70%	70%	100%

PHARMACIE

• Médicaments irremplaçables	100%	100%	100%
• Médicaments normaux	65%	65%	100%
• Médicaments de confort	30%	30%	100%
• Médicaments à service médical faible	15%	15%	100%

OPTIQUE

• Uniquement verres correcteurs	60%	60%	100%
---------------------------------	-----	-----	------

AUTRES

• Analyses (laboratoires)	60%	60%	80%
• Transport médical	65%	60%	100%
• Les dépenses relatives à l'état de grossesse et toutes complications dues à cet état, fausse couche, accouchement et suites, la maternité, la contraception et l'IVG, dans la limite du forfait à partir de la 2 ^{ème} année.	100%	70% Forfait 305 €	100% Forfait 458 €

